

Métrisation

produits de consommation exige que le contenu soit affiché en métrique depuis mars 1976. Un programme de dates pour la conversion au système métrique recommandé par la Commission métrique du Canada, à la suite de consultations avec l'industrie, les syndicats et les groupes de consommateurs, a été approuvé par le gouvernement et débattu à la Chambre des communes le 17 mars 1975. Je ne sais pas exactement à quelle heure.

Le comité des finances, du commerce et des questions économiques a étudié longuement la question et l'a approuvée à l'unanimité. Il a fait rapport à la Chambre le 17 décembre 1976, lui recommandant de songer à l'opportunité d'adopter ce programme et de présenter également un autre projet de loi pour la conversion au système métrique. Par la suite, la Chambre des communes a adopté la loi de 1976 modifiant le droit législatif (conversion au système métrique) le 25 juillet 1977 et ce bill a reçu la sanction royale le 5 août 1977. La loi de 1976 modifiant le droit législatif (conversion au système métrique) débattue à la Chambre neuf mois donnait au gouverneur en conseil le pouvoir de fixer des dates après lesquelles l'usage du système impérial serait illégal dans un secteur quelconque de l'économie.

Des 33 secteurs qui ont publié des projets et plans de conversion au système métrique, trois seulement ont vu émettre à leur intention des règlements dans le cadre de la loi sur les poids et mesures établissant des dates limites pour la vente et la promotion de biens fabriqués ou préparés selon un système de mesures autre que le système métrique. Le groupe de travail chargé d'étudier les balances dans l'industrie de vente au détail des aliments, l'industrie de l'ébénisterie et des biens en pièces détachées ainsi que les négociants en gros des raffineries de pétrole et les détaillants d'essence ont demandé que des règlements soient adoptés. Ces divers comités comptent parmi leurs membres des représentants des consommateurs et de l'industrie ainsi que des gouvernements concernés.

Les mesures tendant à rendre obligatoire la conversion au système métrique ont été prises par les industries concernées et non par la Commission du système métrique. Ces industries demandaient que des règlements soient décrétés pour pouvoir effectuer une conversion ordonnée sans subir une concurrence injuste. Elles préféreraient que ces règlements viennent du gouvernement pour assurer l'uniformité des règles de base dans tout le secteur industriel afin de réduire au minimum la confusion chez les consommateurs. Nous soutenons respectueusement que c'est là une attitude très logique et très positive.

En outre, le groupe de travail sur les balances dans le secteur de la vente au détail de produits alimentaires comprenait des représentants des commerces de produits alimentaires à la chaîne et indépendants, des fabricants de balances et des services d'entretien, des consommateurs ainsi que des représentants des organismes de réglementation des poids et mesures. En 1977, il a officiellement demandé que des règlements adéquats aux termes de la loi sur les poids et mesures portent sur la publicité ainsi que sur le changement de balances, deux initiatives jugées nécessaires pour assurer une transition harmonieuse et ordonnée au système métrique. Je tiens à souligner que la décision de rendre obligatoire la conversion au système métrique dans ce secteur a été le fait du ministre de la Consommation et des Corporations et du cabinet, qui ont agi

sur la recommandation des détaillants de produits alimentaires, avec l'appui total de l'Association des consommateurs du Canada.

Les renseignements dont je vous ai fait part dans mes remarques indiquent que l'adhésion au programme de conversion au système métrique est volontaire dans la presque totalité des cas et que le gouvernement n'a eu recours à des mesures législatives et à des règlements qu'à la requête des parties intéressées. Je suis d'avis que nous n'avons pas besoin d'une loi sur la conversion volontaire au système métrique puisqu'elle se fait déjà volontairement dans la plupart des cas.

Des voix: Bravo!

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour appuyer la motion du député de Hamilton-Wentworth (M. Scott), j'aimerais dire d'abord que je suis très heureux de participer au débat.

J'aimerais commencer par faire quelques observations sur les déclarations du député de Thunder Bay-Nipigon (M. Masters). Le député déforme les faits. Il affirme que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a adopté ce projet de loi à l'unanimité; c'est faux. J'étais membre de ce comité et je m'y suis opposé—monsieur l'Orateur le sait fort bien—comme d'autres de mes collègues. Le comité n'était pas unanime et ne l'a jamais été.

Dès le début du débat, le gouvernement a proposé l'adoption du bill; c'était en 1975 ou 1976, je ne sais plus. Ce qui a été adopté alors c'est une sorte de conglomérat de poids et mesures. D'après ce que j'en ai compris à l'époque, il ne s'agissait certes pas d'un projet de loi sur la conversion au système métrique. Mais le point crucial c'est que ce bill a été adopté grâce à la guillotine. Sans le bâillon du gouvernement, nous serions encore en train d'en discuter aujourd'hui à la Chambre. Mais le gouvernement libéral avait décidé de l'imposer à la population canadienne.

Je trouve tout simplement intolérable l'idée que les gouvernements canadiens puissent vouloir s'imposer aux consommateurs et aux hommes d'affaires ainsi que le fait le gouvernement libéral depuis plusieurs années au Canada. Il est révoltant de penser que quelqu'un puisse le faire. C'est la raison pour laquelle on rencontre tant de résistance à ce programme dans l'ouest du Canada. Je dois saisir chaque occasion qui se présente à la Chambre des communes de faire savoir au gouvernement en place qu'il doit tenir compte de la résistance inévitable qui se développe partout au Canada et même à Peterborough en Ontario. Le gouvernement essaye d'imposer de force ce système aux Canadiens partout dans le pays et un mouvement de résistance considérable est en train de se dessiner.

Ce matin j'ai lu dans le journal un article qui rapporte l'existence d'un nouveau groupe de députés libéraux d'arrière-banc prêts à affronter les problèmes canadiens sous un angle nouveau. J'aimerais que ce nouveau groupe s'intéresse au cas de ces gens, de ces consommateurs et de ces hommes d'affaires qui ne veulent pour rien au monde de ce système.

On a déjà dit un jour que ce qui caractérise particulièrement les Canadiens, c'est leur intégrité, leur ténacité, leur individualisme profond et leur pragmatisme. On a déjà dit et écrit que les Canadiens ont beaucoup démontré par le passé qu'ils savent s'adapter au changement si celui-ci leur apparaît avantageux mais qu'il y résistent lorsque ce n'est pas le cas. L'essentiel de